



*Le Mans, le 8 septembre 2017*

**Evolution de la procédure d'établissement des permis de conduire internationaux**

A partir du 11 septembre 2017, les demandes de permis conduire sont instruits par la préfecture de Loire-Atlantique. Les usagers sont invités à adresser leur dossier à l'adresse :

Préfecture de la Loire-Atlantique  
CERT EPE-PCI  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 Nantes Cedex 1

Les dossiers déjà expédiés à la préfecture de la Sarthe seront encore instruits par la préfecture de la Sarthe. Les dossiers suivants feront l'objet d'un ré-adressement à Nantes. Ainsi, les usagers sont invités à adresser dès à présent leurs demandes à la préfecture de Loire-Atlantique.